

RAPPORT

Brazzaville
Congo
23-27 avril 2012

Vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique



Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Tous droits réservés. La FAO encourage la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Les utilisations à des fins non commerciales seront autorisées à titre gracieux sur demande. La reproduction pour la revente ou à d'autres fins commerciales, y compris à des fins didactiques, pourra être soumise à des frais. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de diffusion de matériel dont les droits d'auteur sont détenus par la FAO et toute autre requête concernant les droits et les licences sont à adresser par courriel à l'adresse copyright@fao.org ou au Chef de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications, Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie).

États Membres de la FAO dans la région Afrique

Afrique du Sud	Guinée	République démocratique du Congo
Algérie	Guinée-Bissau	République-Unie de Tanzanie
Angola	Guinée équatoriale	Rwanda
Bénin	Kenya	Sao Tomé-et-Principe
Botswana	Lesotho	Sénégal
Burkina Faso	Libéria	Seychelles
Burundi	Libye	Sierra Leone
Cameroun	Madagascar	Soudan
Cap-Vert	Malawi	Swaziland
Comores	Mali	Tanzanie
Congo	Maroc	Tchad
Côte d'Ivoire	Maurice	Togo
Djibouti	Mauritanie	Tunisie
Égypte	Mozambique	Zambie
Érythrée	Namibie	Zimbabwe
Éthiopie	Niger	
Gabon	Nigéria	
Gambie	Ouganda	
Ghana	République centrafricaine	

Date et lieu des Conférences régionales de la FAO pour l'Afrique

Première	- Lagos (Nigéria), 3-12 novembre 1960
Deuxième	- Tunis (Tunisie), 1 ^{er} -10 novembre 1962
Troisième	- Addis-Abeba (Éthiopie), 3-15 septembre 1964
Quatrième	- Abidjan (Côte d'Ivoire), 9-19 novembre 1966
Cinquième	- Kampala (Ouganda), 18-29 novembre 1968
Sixième	- Alger (Algérie), 17 septembre - 3 octobre 1970
Septième	- Libreville (Gabon), 14-30 septembre 1972
Huitième	- Rose Hill (Maurice), 1 ^{er} -17 août 1974
Neuvième	- Freetown (Sierra Leone), 2-12 novembre 1976
Dixième	- Arusha (Tanzanie), 18-28 septembre 1978
Onzième	- Lomé (Togo), 16-27 juin 1980
Douzième	- Alger (Algérie), 22 septembre - 2 octobre 1982
Treizième	- Harare (Zimbabwe), 16-25 juillet 1984
Quatorzième	- Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), 2-11 septembre 1986
Quinzième	- Moka (Maurice), 26 avril - 4 mai 1988
Seizième	- Marrakech (Maroc), 11-15 juin 1990
Dix-septième	- Accra (Ghana), 20-24 juillet 1992
Dix-huitième	- Gaborone (Botswana), 24-28 octobre 1994
Dix-neuvième	- Ouagadougou (Burkina Faso), 16-20 avril 1996
Vingtième	- Addis-Abeba (Éthiopie), 16-20 février 1998
Vingt et unième	- Yaoundé (Cameroun), 21-25 février 2000
Vingt-deuxième	- Le Caire (Égypte), 4-8 février 2002
Vingt-troisième	- Johannesburg (Afrique du Sud), 1 ^{er} -5 mars 2004
Vingt-quatrième	- Bamako (Mali), 30 janvier - 3 février 2006
Vingt-cinquième	- Nairobi (Kenya), 16-20 juin 2008
Vingt-sixième	- Luanda (Angola), 6-7 mai 2010
Vingt-septième	- Brazzaville (Congo), 23-27 avril 2012

Table des matières

États Membres de la FAO dans la région Afrique	2
Date et lieu des Conférences régionales de la FAO pour l'Afrique	2
RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	4
I. Questions liminaires	7
Organisation de la Conférence	7
Cérémonies d'ouverture	7
Élection du Président, des Vice-Présidents et des Rapporteurs	8
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	8
Allocution du Président de la vingt-sixième Conférence régionale pour l'Afrique	8
Allocution du Directeur général	8
Allocution du Président indépendant du Conseil de la FAO	8
Déclaration du Président du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale sur les conclusions de la trente-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et l'état d'avancement de la réforme du CSA	9
II. Questions relatives aux politiques régionales et mondiales et questions relatives à la réglementation	10
A. L'enjeu de la mise en œuvre du PDDAA, 2012-2013: Renforcement de la capacité de relier les pactes et les plans d'investissement à des processus politiques et budgétaires et à des mécanismes de financement novateurs	10
B. Partenariats public-privé à l'appui des programmes agricoles: assurer la subsistance et créer de la richesse	11
C. Dialogue entre parties prenantes sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition	12
III. Questions relatives au programme et au budget	14
A. Rapport sur les activités de la FAO en Afrique au cours de l'exercice biennal 2010-2011	14
B. Rapport succinct sur les recommandations des organes régionaux de la FAO	15
C. Programme de travail et budget 2012-2013 et domaines d'action prioritaires dans la région Afrique pour le prochain exercice biennal 2014-2015	15
D. Questions de décentralisation	16
E. Consultations sous-régionales - Hiérarchisation des besoins des pays et des sous-régions	18
IV. Autres questions	18
A. Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique	18
B. Conclusion	19
Date et lieu de la vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique	19
Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire en Afrique	19
Adoption du rapport	19
Clôture de la Conférence	20
ANNEXES	21
Ordre du jour	21
Liste des documents	23

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL

La vingt-septième Conférence régionale pour l'Afrique:

III. Questions relatives au programme et au budget

A. Rapport sur les activités de la FAO en Afrique au cours de l'exercice biennal 2010–2011

36. S'est félicitée de l'attention accordée par le Bureau régional pour l'Afrique à la gestion axée sur les résultats et a vivement recommandé que des ressources financières soient allouées à la création d'une cellule de suivi et d'évaluation au sein de ce Bureau afin de mieux contrôler, évaluer et mesurer les résultats.

38. A demandé à la FAO d'assurer une consultation régulière des parties prenantes, ainsi qu'une coordination, pour la planification et la programmation des priorités et leur suivi.

43. A demandé à la FAO de porter une attention accrue à la question de la parité hommes-femmes dans la planification et la mise en œuvre des programmes.

C. Programme de travail et budget 2012-2013 et domaines d'action prioritaires dans la région Afrique pour le prochain exercice biennal (2014-2015).

48. A approuvé le processus de réflexion stratégique lancé par le Directeur général de la FAO et a confirmé que les grands défis correspondaient bien aux conditions qui prévalent dans la région.

49. A approuvé les domaines prioritaires du Bureau régional pour l'Afrique pour 2012-2013 et 2014-2015, à savoir élargir le champ d'application de la productivité agricole aux forêts, à la pêche, à l'élevage et à l'aquaculture et centrer l'attention sur l'approche par chaîne de valeur, la gestion de l'eau, les infrastructures immatérielles et le changement climatique.

50. A vivement recommandé que le Conseil de la FAO alloue des ressources budgétaires et humaines plus importantes aux problèmes prioritaires de la région Afrique.

56. A approuvé les projets pilotes de gestion axée sur les résultats (GAR) pour le développement de chaînes de valeur du manioc et du maïs dans une approche pluridisciplinaire et multipartite, qui permettra de tester de nouvelles manières de travailler et d'établir des partenariats en vue d'atteindre des résultats tangibles.

D. Questions relevant de la décentralisation

59. A recommandé que les fonctions de liaison avec les communautés économiques régionales et l'Union africaine soient renforcées dans la région et, dans cette perspective, que les crédits budgétaires soient suffisamment augmentés pour que celles-ci puissent être assurées de manière efficace.

61a. A approuvé le projet de décentralisation de la FAO, qui se fonde sur la création de pôles techniques plus flexibles et plus novateurs, l'établissement d'une typologie de modèles de bureaux de pays axée sur les besoins et la prise en compte de facteurs supplémentaires, autres que le revenu par habitant, lors de l'application des modèles.

63. A approuvé l'intégration des programmes d'urgence et de développement et recommandé un transfert de pouvoirs, de ressources humaines et de ressources financières au Bureau régional pour l'Afrique, aux bureaux sous-régionaux et aux bureaux des représentants de la FAO dans les pays.

IV. Autres questions

A. Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

68. A demandé à la FAO de mettre en place des mécanismes de suivi afin de contrôler de manière systématique la mise en œuvre des recommandations de la Conférence régionale et de favoriser des contacts réguliers entre le Président de la Conférence régionale, la direction de la FAO, les ministres africains et le Groupe Afrique des représentants auprès de la FAO.

B. Conclusions

70. Est convenue de tenir la vingt-huitième Conférence régionale en Tunisie, en 2014.

74. A recommandé la nomination d'un candidat africain au poste de Président indépendant du Conseil de la FAO.

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE

La vingt-septième Conférence régionale pour l'Afrique:

II. Questions relatives aux politiques régionales et mondiales et questions relatives à la réglementation

A. Enjeu de la mise en œuvre du PDDAA 2012-2013:

13. A encouragé la FAO à collaborer avec ses partenaires de la région et du continent en vue d'une évaluation complète du processus du PDDAA ainsi que pour faciliter la transmission de savoirs entre pairs de différents pays, avec pour objectif de recenser les principaux facteurs de succès.

14. A instamment demandé à la FAO de continuer à soutenir les pays, les communautés économiques régionales et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). La Conférence a en outre demandé à la FAO un appui pour l'examen des politiques et des budgets, le renforcement institutionnel et l'établissement de partenariats de financement novateurs.

17. A plaidé pour que les pays accroissent les crédits budgétaires alloués aux investissements publics jouant un rôle catalyseur et pour qu'ils accélèrent les réformes politiques et réglementaires nécessaires pour attirer les investissements du secteur privé.

19. A recommandé aux pays de renforcer l'intégration des associations de producteurs et des organisations de la société civile et du secteur privé, et en particulier des petits producteurs, des femmes et des jeunes, dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PDDAA et leurs capacités à cet effet.

B. Partenariats public-privé à l'appui des programmes agricoles: assurer la subsistance et créer de la richesse

27a. A demandé à la FAO de conseiller les gouvernements sur les environnements financiers et réglementaires à mettre en place pour favoriser les partenariats public-privé et sur les dispositions à prendre pour intégrer ce type de partenariats dans les stratégies, la planification et les politiques d'investissement nationales, y compris les cadres d'investissement du PDDAA.

27d. A demandé à la FAO de fournir des informations analytiques, ventilées, et plus détaillées sur les partenariats public-privé afin de mieux comprendre ce qui fonctionne en Afrique, qui participe et quels sont les avantages et les répercussions de ces partenariats sur les petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes.

27g. A conseillé aux gouvernements d'accorder une attention particulière aux mesures à prendre pour protéger les intérêts des petits producteurs et des petits transformateurs, notamment les femmes et les jeunes.

C. Dialogue entre parties prenantes sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition

30. A approuvé la recommandation de la trente-septième session du CSA concernant l'élaboration d'un Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition via un processus multipartite.

31. A recommandé que les perspectives et les cadres régionaux soient pleinement reflétés dans les prochaines versions du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition et a instamment demandé aux organisations et aux parties prenantes régionales de contribuer à cet objectif tout en tenant compte des avis exprimés aux niveaux national et local.

34. A demandé à la FAO de travailler avec les parties prenantes concernées en vue de faciliter l'élaboration de systèmes de cartographie des actions engagées en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition et d'en améliorer les performances.

IV. Autres questions

B. Conclusions

75. La Conférence a approuvé par acclamation la candidature de M. Wilfred Ngirwa, ancien Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de la FAO et Président des représentants permanents auprès de la FAO en 2011, au poste de Président indépendant du Conseil en 2013.

I. Questions liminaires

Organisation de la Conférence

1. La vingt-septième Conférence régionale pour l'Afrique s'est tenue à Brazzaville (Congo) du 23 au 27 avril 2012. Elle s'est déroulée en deux parties: la réunion des hauts fonctionnaires du 23 au 25 avril 2012 et la réunion ministérielle les 26 et 27 avril 2012.
2. Des représentants de 49 États Membres ont participé à la Conférence. Deux observateurs, cinq institutions spécialisées des Nations Unies, douze organisations intergouvernementales, cinq organisations internationales non gouvernementales et cinq organisations régionales non gouvernementales étaient présents. La liste complète des participants à la Conférence figure à l'annexe A.

Cérémonies d'ouverture

3. La réunion des hauts fonctionnaires s'est ouverte le 23 avril 2012 avec les allocutions de M. Jean-Paul Ngaloua, Secrétaire général de la Commune de Brazzaville, représentant le maire adjoint de la ville de Brazzaville, et de M^{me} Maria Helena Semedo, Sous-Directrice générale de la FAO et Représentante régionale pour l'Afrique. M. Ngaloua a souhaité la bienvenue aux participants et aux délégués. M^{me} Semedo a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté ses condoléances au peuple du Congo après les douloureux événements de mars 2012 à Brazzaville. Elle a ensuite remercié la République du Congo pour son accueil et son soutien à l'organisation de la Conférence. M^{me} Semedo a décrit les grands défis auxquels la région doit faire face et les mesures prises pour réduire l'insécurité alimentaire et la pauvreté. La dernière allocution a été présentée par Monsieur Rigobert Maboundou, Ministre de l'agriculture et de l'élevage de la République du Congo, qui a souhaité aux délégués et aux participants la bienvenue à Brazzaville. Monsieur Maboundou a souligné l'importance de la commercialisation agricole et de la gestion durable des forêts, précisant que le Congo comptait parmi les pays africains qui souffrent de pénuries alimentaires. Les mesures prises à ce jour n'ont permis ni de combler les déficits de production, ni d'empêcher la propagation de maladies animales. Il a également affirmé que les Africains devraient consommer des denrées alimentaires produites en Afrique. Le Ministre a souhaité plein succès aux participants et a déclaré la Réunion des hauts fonctionnaires officiellement ouverte.
4. La réunion ministérielle a débuté le 26 avril et a été ouverte par Monsieur Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, qui a prononcé l'allocution d'ouverture. Il a mis en exergue les défis posés par la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne et a souligné l'importance des investissements publics pour créer les conditions nécessaires à une économie agricole dynamique. Il a également souligné l'importance de la collaboration et des partenariats pour améliorer la sécurité alimentaire dans la région. Au cours de son allocution, le Président a fait appel à la solidarité en faveur des pays de la région Saharo-Sahélienne. Le Directeur général de la FAO, M. Jose Graziano da Silva, a prononcé un discours de bienvenue. Monsieur Rigobert Maboundou, Ministre de l'agriculture et de l'élevage de la République du Congo, a fait part du soutien de son Gouvernement à la FAO et de sa volonté de promouvoir le développement agricole. Le Président indépendant du Conseil de la FAO, M. Luc Guyau, a souligné l'importance des conférences régionales pour promouvoir un soutien efficace aux pays Membres. Le Président du CSA, M. Yaya Olaniran, a fait une déclaration résumant les résultats de la trente-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et a fait le point de la réforme du CSA. En outre, M^{me} Sheila Sisulu, Directrice exécutive adjointe du Programme alimentaire mondial, a exposé la stratégie du PAM, qui consiste à passer de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire. Le PAM, qui achète en Afrique 50 pour cent des denrées destinées à l'aide alimentaire, doit faire face à des

difficultés logistiques et réglementaires lorsqu'il fait circuler ces denrées à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre.

Élection du Président, des Vice-Présidents et des Rapporteurs

5. Les délégués ont élu le Congo à la présidence de la réunion des hauts fonctionnaires. Monsieur Hellot Mampouya Matson, Ministre des pêches, a présidé les sessions.
6. Monsieur Rigobert Maboundou, Ministre de l'agriculture et de l'élevage, a été élu Président de la réunion ministérielle.
7. Les délégués de la Tunisie et de l'Ouganda ont été élus Vice-Présidents et les délégués de la Côte d'Ivoire et de l'Angola ont été nommés Rapporteurs.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

8. La Conférence a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe A. La liste des documents soumis à la Conférence est fournie à l'annexe B.

Allocution du Président de la vingt-sixième Conférence régionale pour l'Afrique

9. Monsieur Afonso Pedro Canga, Président de la vingt-sixième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, a rappelé aux participants les recommandations de la session précédente et a mis les délégués au courant des activités entreprises ces deux dernières années, sous sa présidence. Il a affirmé sa volonté de soutenir comme il se doit la nouvelle présidence et a félicité le nouveau Directeur général.

Allocution du Directeur général

10. M. Jose Graziano da Silva, Directeur général de la FAO, s'est adressé à la Conférence régionale et a remercié le Président de la République du Congo. Il a réaffirmé la volonté de la FAO de travailler en partenariat avec les États Membres pour tenter de trouver une solution aux difficultés de l'agriculture en Afrique. Évoquant les défis de la sécurité alimentaire mondiale, il a mis en exergue le soutien apporté par la FAO pour aider l'Afrique à subvenir à ses propres besoins alimentaires, devenant ainsi un grenier alimentaire pour le monde. S'adressant à la Conférence régionale, M. Graziano da Silva a également évoqué le processus de réflexion stratégique qui éclairera les ajustements apportés au Programme de travail et budget actuel de la FAO, contribuera à la révision du Cadre stratégique et aidera à élaborer un nouveau Plan à moyen terme. Il a également fait référence aux défis mondiaux, bon nombre d'entre eux étant également des défis pour l'Afrique, et a réaffirmé sa volonté (et celle de la FAO) de libérer l'Afrique de la faim. Enfin, il a indiqué que la décentralisation était nécessaire à l'instauration d'un meilleur équilibre entre les fonctions de la FAO et sa présence aux niveaux mondial et national, pour donner les moyens voulus aux représentants de la FAO, en particulier aux niveaux régional et sous-régional.

Allocution du Président indépendant du Conseil de la FAO

11. M. Luc Guyau, Président indépendant du Conseil, a souligné la nécessité d'établir des synergies entre les différentes conférences régionales. Dans le cadre de la réforme de la FAO, les conférences régionales ont acquis un nouveau rôle, qui a permis de rapprocher la FAO de

ses membres et du public. Il a également souligné l'importance d'assurer la cohérence entre les conférences régionales, leur mission commune étant de diriger la lutte contre la faim.

Déclaration du Président du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale sur les conclusions de la trente-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et l'état d'avancement de la réforme du CSA

12. M. Yaya Olaniran, Président du CSA, a pointé du doigt la pauvreté et la faim comme étant les ennemis communs. Il a appelé à une agriculture responsable qui soit plus productive et plus rentable, affirmant qu'il s'agissait d'une tâche collective et partagée nécessitant la participation de tous, surtout de l'ensemble de la société civile. Il a affirmé qu'il était important que les pays africains produisent et consomment des denrées africaines afin de parvenir à la sécurité et à la souveraineté alimentaires dans la région.

II. Questions relatives aux politiques régionales et mondiales et questions relatives à la réglementation

A. L'enjeu de la mise en œuvre du PDDAA, 2012-2013: Renforcement de la capacité de relier les pactes et les plans d'investissement à des processus politiques et budgétaires et à des mécanismes de financement novateurs

13. La Conférence a félicité la FAO pour son appui à la mise en œuvre du PDDAA depuis son lancement. Elle s'est félicitée qu'un document complémentaire ait été rédigé en vue d'intégrer les secteurs de la pêche, de l'élevage et des forêts dans le PDDAA et a recommandé une meilleure intégration de ces domaines dans le processus de mise en œuvre du Programme. La Conférence a demandé à la FAO de fournir une analyse des difficultés rencontrées et des expériences réussies dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des pactes et des plans d'investissement du PDDAA. Dans ce contexte, la Conférence a encouragé la FAO à collaborer avec ses partenaires de la région et du continent en vue d'une évaluation complète du processus du PDDAA ainsi que pour faciliter la transmission de savoirs entre pairs de différents pays, avec pour objectif de recenser les principaux facteurs de succès.
14. La Conférence a instamment demandé à la FAO de continuer à soutenir les pays, les communautés économiques régionales et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). La Conférence a en outre demandé à la FAO un appui pour l'examen des politiques et des budgets, le renforcement institutionnel et l'établissement de partenariats de financement novateurs.
15. La Conférence a exprimé un intérêt particulier pour les efforts mis en œuvre dans certains pays en vue d'accélérer les innovations politiques et réglementaires nécessaires pour attirer les investissements du secteur privé, notamment des petits exploitants et des moyennes entreprises. Dans ce contexte, il a été demandé à la FAO de continuer à aider les États Membres à mobiliser des ressources, notamment au moyen de l'établissement de partenariats avec le secteur privé, d'accords de coopération Sud-Sud et d'autres sources de financement disponibles aux niveaux régional et mondial.
16. Le Conférence a estimé que les ressources publiques constituaient un point de départ important pour un accroissement des investissements et a instamment demandé à la FAO de poursuivre ses activités de sensibilisation auprès des gouvernements, conformément à la Déclaration de Maputo qui recommande vivement aux chefs d'État: a) d'adopter le processus du PDDAA pour l'élaboration des programmes nationaux d'investissement; b) de consacrer 10 pour cent du budget de l'État à l'agriculture; et c) de promouvoir un taux annuel de croissance agricole de 6 pour cent. La Conférence a demandé des informations sur les résultats du secteur agricole dans les pays où les gouvernements ont consacré les 10 pour cent convenus du budget national au secteur agricole.
17. Dès lors, la Conférence a plaidé pour que les pays accroissent les crédits budgétaires alloués aux investissements publics jouant un rôle catalyseur et pour qu'ils accélèrent les réformes politiques et réglementaires nécessaires pour attirer les investissements du secteur privé.
18. La Conférence a souligné la nécessité d'un suivi et d'une évaluation des performances du Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation de la CEDEAO, récemment lancé, avec pour objectif de créer un fonds semblable dans d'autres régions.
19. La Conférence a recommandé aux pays de renforcer l'intégration des associations de producteurs et des organisations de la société civile et du secteur privé, et en particulier des petits producteurs, des femmes et des jeunes, dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PDDAA, et leurs capacités à cet effet.

20. À cet égard, la Conférence s'est félicitée de la participation active et innovante des organisations de la société civile tout au long de la réunion. En revanche, elle a déploré la faible représentation du secteur privé et a souhaité qu'il participe davantage à l'avenir.
21. La Conférence a en outre insisté sur le fait qu'une attention particulière devrait être accordée à la commercialisation des produits des petits exploitants, par l'intermédiaire d'une approche par chaîne de valeur et de leur intégration dans des systèmes agro-alimentaires dynamiques, à l'heure où les ressources naturelles et les marchés du continent suscitent un intérêt de plus en plus vif partout dans le monde.
22. La Conférence a demandé à la FAO de renforcer les liens et la cohérence entre le PDDAA et tous les cadres régionaux et sous-régionaux relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition en ce qui concerne la planification des politiques, et de mieux exploiter les initiatives mondiales nouvellement mises en œuvre, comme le commerce et le changement climatique, comme sources de financement.
23. Une table ronde ministérielle sur la mise en œuvre du PDDAA a été organisée le 27 avril en vue de partager les expériences sur le processus du Programme et de définir des stratégies pour améliorer sa mise en œuvre. Un résumé des conclusions figure à l'annexe B.

B. Partenariats public-privé à l'appui des programmes agricoles: assurer la subsistance et créer de la richesse

24. Après une présentation du secrétariat sur les partenariats public-privé (PPP), la Conférence a reconnu que les partenariats novateurs qui rassemblent entreprises, gouvernements et acteurs de la société civile étaient de plus en plus utilisés pour améliorer la productivité, la sécurité alimentaire et l'investissement dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. La Conférence a également estimé que lorsqu'ils étaient convenablement mis en œuvre, les PPP avaient des répercussions positives sur les populations et les communautés concernées, comme on a pu le constater dans des pays comme la République centrafricaine, la République du Congo, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Nigeria, la Tanzanie et l'Ouganda.
25. La Conférence partage l'opinion selon laquelle les PPP peuvent jouer un rôle particulièrement important pour promouvoir les pratiques commerciales responsables, intégrer les petits producteurs de manière plus complète dans les chaînes d'approvisionnement, aider les petits producteurs à se conformer aux normes alimentaires privées et améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises de transformation agricole.
26. La Conférence a toutefois noté qu'on ne disposait toujours pas de suffisamment d'informations détaillées, analytiques et ventilées sur les PPP pour comprendre ce qui fonctionne en Afrique, qui participe et quels sont les rôles, les avantages et les effets des PPP pour les petits producteurs, en particulier les femmes. En outre, si les obligations et les responsabilités des gouvernements sont clairement définies dans les documents, celles du secteur privé restent peu claires. La Conférence a également noté que des distorsions des échanges causées par des subventions dans les pays développés avaient des répercussions négatives sur l'agriculture africaine.
27. La Conférence a demandé à la FAO:
 - a. de conseiller les gouvernements sur les environnements financiers et réglementaires à mettre en place pour favoriser les partenariats public-privé et sur les dispositions à prendre pour intégrer ce type de partenariats dans les stratégies, la planification et les politiques d'investissement nationales, y compris les cadres d'investissement du PDDAA.
 - b. de fournir des orientations aux gouvernements sur les réformes institutionnelles nécessaires pour renforcer les mécanismes de partenariat avec le secteur privé, les associations de producteurs et les organisations de la société civile;

- c. de renforcer les capacités des responsables gouvernementaux à négocier, à élaborer et à superviser les PPP;
- d. de fournir des informations analytiques, ventilées et plus détaillées sur les partenariats public-privé afin de mieux comprendre ce qui fonctionne en Afrique, qui participe et quels sont les avantages et les répercussions de ces partenariats sur les petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes;
- e. d'élaborer différents modèles et des pratiques optimales en matière de PPP au moyen d'une transmission de savoir entre pairs, du partage d'expériences entre les pays et de nouvelles études;
- f. de favoriser le dialogue et de mettre en place des partenariats avec les organisations régionales clés, les pays et les initiatives participant aux PPP, et d'élaborer un plan d'action commun pour obtenir la participation du secteur privé, des associations de producteurs et des organisations de la société civile à des programmes visant à améliorer les moyens de subsistance des populations rurales et à créer de la richesse;
- g. de conseiller aux gouvernements d'accorder une attention particulière aux mesures à prendre pour protéger les intérêts des petits producteurs et des petits transformateurs, notamment les femmes et les jeunes.
- h. d'aider les gouvernements à étendre les PPP et à les transposer à plus grande échelle, au-delà du secteur de la production primaire, aux activités en aval (comme la transformation des produits alimentaires) et aux secteurs des forêts, de la pêche et de l'élevage;
- i. d'accorder un degré de priorité élevé aux PPP au cours de la période de planification 2014-2015 de la FAO;
- j. de distribuer un rapport final complet sur les PPP avant la prochaine Conférence régionale pour l'Afrique de la FAO.

C. Dialogue entre parties prenantes sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition

28. Les participants ont examiné les derniers progrès et délibérations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et ont estimé que les mesures de suivi mises en œuvre en Afrique étaient adaptées. Un événement parallèle a été organisé le 25 avril en vue de la cartographie des actions engagées en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays. Un résumé de cet événement figure à l'annexe B.
29. La Conférence s'est félicitée de la réussite des consultations menées par le CSA sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire mondiale et ont vivement encouragé leur approbation à une prochaine session du CSA. Ils ont préconisé le lancement d'un processus de consultation multipartite sur les Principes pour un investissement agricole responsable qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition.
30. La Conférence a approuvé la recommandation de la trente-septième session du CSA concernant l'élaboration d'un Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition via un processus multipartite. Elle a estimé qu'un tel cadre pourrait contribuer à améliorer la coordination et à orienter une action synchronisée à l'appui des mesures prises à l'échelle des pays, des régions et du monde, pour prévenir de nouvelles crises alimentaires, éliminer la faim et faire de la sécurité alimentaire et nutritionnelle une réalité pour tous. Elle a noté la nécessité de renforcer les mécanismes de coordination multisectorielle pour les interventions concernant la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux régional et sous-régional, notamment en fournissant un appui aux institutions spécialisées. La Conférence a également recommandé une meilleure coordination entre le CSA, le Président de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique et l'Union africaine dans la gestion du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

31. La Conférence a recommandé que les perspectives et les cadres régionaux soient pleinement reflétés dans les prochaines versions du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition et a instamment demandé aux organisations et aux parties prenantes régionales de contribuer à cet objectif tout en tenant compte des avis exprimés aux niveaux national et local.
32. La Conférence a pris note des présentations relatives à la cartographie des actions engagées en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays et a noté la contribution de ce type d'outils pour un ciblage plus efficace des ressources. Elle a noté que dans les pays où des actions fructueuses en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition ont été engagées, les plus hautes instances de l'état avaient participé à la réalisation de la cartographie.
33. La Conférence a encouragé la coordination des actions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau régional et entre les gouvernements et les partenaires de développement au niveau national, en ayant recours aux mécanismes et aux institutions existants, en vue d'un meilleur alignement des politiques et des programmes.
34. La Conférence a demandé à la FAO de travailler avec les parties prenantes concernées en vue de faciliter l'élaboration de systèmes de cartographie des actions engagées en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition et d'en améliorer les performances.

III. Questions relatives au programme et au budget

A. Rapport sur les activités de la FAO en Afrique au cours de l'exercice biennal 2010-2011

35. La Conférence a salué le rapport et formulé des recommandations et des commentaires précieux. Elle a toutefois noté avec inquiétude que les réalisations mentionnées dans le rapport n'avaient pas été validées par un suivi et une évaluation systématiques. C'est pourquoi elle a recommandé qu'à l'avenir, les rapports du Bureau régional pour l'Afrique se fondent sur des indicateurs quantitatifs, ce qui permettra à la Conférence d'avoir une idée plus précise des résultats de la FAO et de l'impact des activités entreprises dans la région. La FAO devrait également clairement indiquer quelles sont les difficultés auxquelles elle doit faire face lors de la mise en œuvre de ses activités prioritaires dans la région. À cet égard, la Conférence a été informée que le Bureau régional pour l'Afrique n'avait adopté la gestion axée sur les résultats qu'en 2010, ce qui ne donne que peu de recul pour faire rapport des résultats en 2010-2011; la situation sera différente pour l'exercice biennal en cours et le suivant. La Conférence a reconnu l'importance d'un suivi et d'une évaluation efficaces pour la gestion axée sur les résultats et pour un meilleur impact dans la région Afrique, et a reconnu les faibles capacités de la FAO dans ce domaine.
36. La Conférence s'est dès lors félicitée de l'attention accordée par le Bureau régional pour l'Afrique à la gestion axée sur les résultats et a vivement recommandé que des ressources financières soient allouées à la création d'une cellule de suivi et d'évaluation au sein de ce Bureau afin de mieux contrôler, évaluer et mesurer les résultats.
37. La Conférence a regretté que le rapport ne fasse pas mention de l'influence du budget sur les activités du Bureau régional. Il est dès lors difficile pour les États Membres d'évaluer les difficultés et les besoins du Bureau régional. La Conférence a donc demandé que les futurs rapports d'activité consacrent une section à l'influence du budget sur ses activités.
38. La Conférence a demandé à la FAO d'assurer une consultation régulière des parties prenantes, ainsi qu'une coordination, pour la planification et la programmation des priorités et leur suivi. Ces consultations devraient concerner les organisations de la région et du continent, les missions ayant leur siège à Rome, d'autres institutions représentées dans la région, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et les États Membres. Cette collaboration facilitera également l'élaboration de l'ordre du jour de la Conférence régionale et permettra de disposer d'un retour d'information sur la mise en œuvre des conclusions de la Conférence régionale pour l'Afrique.
39. La Conférence a instamment demandé à la FAO de définir clairement le lien qui existe entre ses objectifs stratégiques et les priorités régionales et sous-régionales ainsi que les cadres des États Membres pour la politique agricole. En outre, les priorités régionales de l'Union africaine devraient être intégrées à celles de la FAO et les orienter, les réunions ministérielles et les décisions de l'Union africaine pouvant constituer un cadre de référence solide pour la Conférence régionale pour l'Afrique. Ce lien fonctionnel exige également des rapports étroits et continus entre le Bureau régional et l'Union africaine à Addis-Abeba.
40. La Conférence estime qu'elle pourrait mieux guider la FAO en définissant un nombre limité de priorités concrètes et bien réfléchies pour lesquelles la FAO présente un avantage comparatif. La FAO pourrait alors cibler l'allocation de ses ressources limitées sur ces domaines précis, pour obtenir de meilleurs résultats.
41. La Conférence a souligné qu'il était important de conférer au Bureau régional une plus grande autonomie et davantage de pouvoir, ainsi que de réduire la bureaucratie lorsqu'il s'agit d'accéder aux ressources de la FAO. Les procédures administratives sont lentes et rigides, même pour les petits projets, ce qui peut nuire à l'efficacité et à la rapidité de leur mise en œuvre et en réduire l'impact. La FAO et le Bureau régional pour l'Afrique doivent en outre s'employer à lever les obstacles structurels qui réduisent la capacité de résistance et

accroissent la vulnérabilité aux chocs agroclimatiques et socioéconomiques, en gardant à l'esprit que la FAO dispose d'un net avantage comparatif dans le domaine du développement agricole.

42. La Conférence a reconnu les efforts mis en œuvre par la FAO pour promouvoir la coopération Sud-Sud au service du développement du secteur agricole mais a déploré le manque d'informations fournies dans ce rapport sur les moyens utilisés pour y parvenir. Le Bureau régional devrait donner des informations claires comme par exemple de quels pays du Sud viennent les experts, comment ils ont été trouvés, ou encore si les activités menées dans le cadre de la coopération Sud-Sud constituent le prolongement d'activités antérieures ou de nouvelles initiatives. Il a également été demandé au Bureau régional de tirer pleinement parti des experts locaux dans ses domaines d'activité.
43. La Conférence a demandé à la FAO de porter une attention accrue à la question de la parité hommes-femmes dans la planification et la mise en œuvre des programmes. La Conférence a suggéré un renforcement de la collaboration avec d'autres institutions régionales en vue d'une coordination plus efficace des activités relatives à la parité hommes-femmes; elle a également proposé que les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de ce type d'activités soient mentionnées afin de pouvoir, ensemble, trouver des solutions.
44. Enfin, la Conférence a demandé à la FAO de faire rapport de ses activités mises en œuvre pour faire face aux crises dans la Corne de l'Afrique lors de la prochaine Conférence régionale, et d'utiliser les expériences et les enseignements tirés de ces activités au profit de l'appui qu'elle fournit pour relever les défis qui se font jour dans le Sahel. Une table ronde ministérielle sur l'action face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la Corne de l'Afrique et au Sahel a été organisée le 25 avril. Un résumé de cet événement figure à l'annexe B.

B. Rapport succinct sur les recommandations des organes régionaux de la FAO

45. La Conférence a recommandé que les États Membres participent en plus grand nombre aux organes régionaux de la FAO.
46. La Conférence a été informée des recommandations de la dernière réunion du Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique (CPCAA). En ce qui concerne le fonctionnement du Comité de pêches continentales, le CPCAA a recommandé une participation active des membres.

C. Programme de travail et budget 2012-2013 et domaines d'action prioritaires dans la région Afrique pour le prochain exercice biennal 2014-2015

47. La Conférence a examiné les domaines d'action prioritaires pour la FAO dans la région Afrique pour l'exercice biennal actuel et le suivant, dans le contexte des tendances mondiales et des nouveaux enjeux intéressant les activités de l'Organisation.
48. La Conférence a approuvé le processus de réflexion stratégique lancé par le Directeur général de la FAO et a confirmé que les grands défis correspondaient bien aux conditions qui prévalent dans la région. Elle a insisté sur l'importance d'axer les travaux de la FAO sur les principaux défis que les pays doivent relever, de manière à aboutir à des progrès mesurables par l'emploi efficace et efficient des ressources disponibles sur un nombre limité d'activités, compte tenu de l'avantage comparatif de la FAO.
49. La Conférence a approuvé les domaines prioritaires du Bureau régional pour l'Afrique pour 2012-2013 et 2014-2015, à savoir élargir le champ d'application de la productivité agricole aux forêts, à la pêche, à l'élevage et à l'aquaculture et centrer l'attention sur l'approche par chaîne de valeur, la gestion de l'eau, les infrastructures immatérielles et le changement climatique.

50. La Conférence a vivement recommandé que le Conseil de la FAO alloue des ressources budgétaires et humaines plus importantes pour régler les problèmes prioritaires de la région Afrique.
51. La Conférence a insisté sur le fait que les modalités de mise en œuvre devraient se fonder sur les priorités établies au niveau national dans le cadre de programmation par pays. Il importera également d'harmoniser le dialogue sur les politiques en vue de mobiliser des ressources supplémentaires, de travailler en partenariat et de favoriser l'échange de connaissances et le renforcement des capacités pour une mise en œuvre durable.

En examinant les défis et les priorités pour la région, la Conférence a mis en exergue les éléments suivants:

52. L'importance d'établir un lien entre la production et la commercialisation agricoles et de promouvoir le commerce interrégional et les liens intersectoriels dans le secteur agricole. À cette fin, il a été demandé à la FAO de renforcer son soutien aux pays pour la révision et/ou l'élaboration de politiques de commercialisation agricole nationales et sous-régionales et la mise en place de cadres réglementaires régissant les échanges commerciaux.
53. L'importance de développer des infrastructures immatérielles orientées vers le marché, qui devraient être clairement expliquées dans le cadre du domaine prioritaire relatif à l'appui à l'accès au marché et aux mesures sanitaires pour une amélioration des échanges commerciaux. La Conférence a été informée que l'avantage comparatif de la FAO porte sur le développement de projets d'investissement pour les infrastructures et la fourniture de conseils sur la conception et la gestion des infrastructures agricoles comme les systèmes d'irrigation, les marchés intermédiaires, les installations de stockage et la transformation agricole. L'étude de cas des centres agro-industriels en Sierra Leone a été mise en exergue comme étant un mécanisme efficace pour améliorer l'efficacité des systèmes d'approvisionnement alimentaire dans les zones rurales et pour aider les agriculteurs à stimuler leur productivité et à ajouter de la valeur à leurs produits. Ce modèle pourrait être reproduit et mis en œuvre à plus grande échelle.
54. La Conférence a également instamment demandé à la FAO de cibler davantage ses interventions en fonction de ses avantages comparatifs, en particulier dans plusieurs domaines clés qui doivent bénéficier d'une attention prioritaire en 2012-2013. Ces domaines sont, entre autres, les suivants: a) réduction des pertes après récolte, ajout de valeur et transformation agricole; b) renforcement des capacités des systèmes nationaux de contrôle des aliments; c) amélioration de l'utilisation de l'eau et de l'irrigation; d) développement de l'aquaculture; et e) collecte et classement des statistiques agricoles.
55. La Conférence a encouragé la FAO à favoriser une plus grande collaboration aux niveaux régional et sous-régional, notamment par l'intermédiaire d'une coopération et de partenariats avec des organisations du secteur public et du secteur privé.
56. À cet égard, la Conférence a approuvé les projets pilotes de gestion axée sur les résultats (GAR) pour le développement de chaînes de valeur du manioc et du maïs dans une approche pluridisciplinaire et multipartite, qui permettra de tester de nouvelles manières de travailler et d'établir des partenariats en vue d'atteindre des résultats tangibles. La nécessité d'harmoniser les projets pilotes avec d'autres initiatives connexes a également été soulignée.

D. Questions de décentralisation

57. La Conférence s'est félicitée des mesures prises en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la FAO et a salué son engagement envers le processus de décentralisation et les efforts indispensables qu'elle déploie pour une mise en œuvre efficace de ce processus, en particulier au niveau national. La Conférence a souligné la nécessité d'allouer des ressources humaines et financières et d'en optimiser l'utilisation pour atteindre les résultats escomptés en fonction des priorités définies aux niveaux régional, sous-régional et national. La Conférence a ajouté qu'il

était indispensable de donner la priorité à la mise en œuvre immédiate des réformes liées à la décentralisation, tout en étudiant la possibilité de procéder par étapes.

58. La Conférence a accueilli avec enthousiasme les propositions concernant la décentralisation, qui sont cohérentes avec l'idée d'un réseau décentralisé de pôles techniques plus flexibles et plus novateurs situés, si possible, dans les pays dans lesquels les communautés économiques régionales (CER) ont leur siège.
59. La Conférence a recommandé que les fonctions de liaison avec les communautés économiques régionales et l'Union africaine soient renforcées dans la région et, dans cette perspective, que les crédits budgétaires soient suffisamment augmentés pour que ces fonctions puissent être assurées de manière efficace. Elle a en particulier recommandé que les fonctions de liaison avec l'Union africaine en Éthiopie, avec la Communauté de développement de l'Afrique australe au Botswana, avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest au Nigeria, avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD en Afrique du Sud et avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement à Djibouti soient renforcées.
60. La Conférence a approuvé les propositions générales concernant l'établissement d'un réseau de bureaux décentralisés plus souple, avec des bureaux de pays dotés d'une direction forte, et concernant la délégation de responsabilités supplémentaires aux représentants régionaux et nationaux de la FAO. Elle a insisté sur le fait que la décentralisation ne doit pas se faire au détriment des capacités des programmes techniques de la FAO et de la fourniture de biens publics mondiaux.
61. La Conférence a formulé les propositions suivantes, qui visent spécifiquement la région Afrique:
 - a. a approuvé le projet de décentralisation de la FAO, qui se fonde sur la création de pôles techniques plus flexibles et plus novateurs, l'établissement d'une typologie de bureaux de pays axée sur les besoins et la prise en compte de facteurs supplémentaires, autres que le revenu par habitant, lors de l'application des modèles;
 - b. a demandé à la FAO de clarifier le contenu et le nombre de pôles techniques (qui doivent respecter le nombre de bureaux sous-régionaux), ainsi que leur mode de fonctionnement et leur localisation, si possible dans les pays dans lesquels les communautés économiques régionales ont leur siège;
 - c. a demandé que les critères pour les différents modèles d'appui aux pays tiennent compte de facteurs supplémentaires, outre le revenu par habitant, afin de garantir un niveau constant de soutien élevé de la part de la FAO et de ne pas marginaliser les petits producteurs dans les pays à revenu faible, intermédiaire et élevé ainsi que dans les petits États insulaires en développement (PEID);
 - d. renforcer la mobilisation et l'allocation de ressources consacrées à l'appui sur le terrain fourni par les partenaires extérieurs et en association avec le secteur privé, les associations de producteurs et les organisations de la société civile;
 - e. accorder l'attention nécessaire à la formation, au renforcement des capacités et à l'utilisation des compétences locales, en mettant l'accent sur l'égalité hommes-femmes, pour soutenir les pôles techniques;
 - f. mettre en place une représentation complète pour la Somalie.
62. La Conférence a demandé que les discussions entre le Bureau régional pour l'Afrique et la Conférence régionale pour l'Afrique se poursuivent pendant le processus de décentralisation et que des informations complémentaires soient fournies sur les points suivants:
 - a. le sort des bureaux sous-régionaux;
 - b. le coût du processus de décentralisation et le coût d'opportunité d'une non-mise en œuvre de la décentralisation;
 - c. Le cadre de contrôle, de responsabilité et de redevabilité à introduire;
 - d. le mécanisme de contrôle et d'évaluation du processus de décentralisation.

63. La Conférence a approuvé l'intégration des programmes d'urgence et de développement et recommandé un transfert de pouvoirs, de ressources humaines et de ressources financières au Bureau régional pour l'Afrique, aux bureaux sous-régionaux et aux bureaux des représentants de la FAO dans les pays. La Conférence est convenue:
- a. du transfert de pouvoirs progressif aux représentants de la FAO pour les opérations d'urgence au niveau national;
 - b. que pour le milieu de l'année 2013, la responsabilité des opérations d'urgence et de réhabilitation serait transférée aux représentants de la FAO dans tous les autres pays, et que l'actuel bureau africain de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation serait transféré et intégré au Bureau régional;
 - c. que la délégation de pouvoir accrue aux bureaux décentralisés s'accompagnerait des formations et des mécanismes de contrôle appropriés;
 - d. de définir des normes pour le fonctionnement, l'évaluation et le contrôle des structures décentralisées.

E. Consultations sous-régionales - Hiérarchisation des besoins des pays et des sous-régions

64. Les groupes sous-régionaux de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique du Sud ont mené des consultations et en ont présenté les résultats. Ces discussions étaient principalement axées sur la décentralisation de la FAO, la productivité agricole, le renforcement institutionnel et le renforcement des capacités, entre autres. Des rapports succincts sont fournis à l'annexe B.
65. Le représentant des organisations de la société civile a lu la Déclaration finale des organisations de la société civile fournie à l'annexe B. Les représentants des organisations de la société civile ont fait part de leurs attentes pour la région; ils ont plus spécifiquement recommandé qu'un agent de contact avec les organisations de la société civile soit placé dans chaque bureau de pays ainsi qu'au Bureau régional et que les capacités des associations de producteurs dans le domaine des techniques de négociation et de la gestion de partenariats novateurs soient renforcées.

IV. Autres questions

A. Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

66. La Conférence a examiné la proposition de Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique et a reconnu les efforts mis en œuvre pour gérer les activités de la Conférence.
67. La Conférence a reconnu la valeur de cet instrument pour renforcer le rôle de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique en tant qu'entité directrice de la FAO. La Conférence a suggéré que les organes régionaux de la FAO examinent les recommandations de la Conférence régionale. En outre, la relation entre la Conférence régionale, les partenaires et les autres organes directeurs de la FAO devrait être analysée.
68. La Conférence a demandé à la FAO de mettre en place des mécanismes de suivi afin de contrôler de manière systématique la mise en œuvre des recommandations de la Conférence régionale et de favoriser des contacts réguliers entre le Président de la Conférence régionale, la direction de la FAO, les ministres africains et le groupe Afrique des représentants auprès de la FAO. À cet égard, la Conférence a recommandé que le Bureau régional de la FAO et le Bureau d'appui à la décentralisation fournissent des orientations plus nombreuses et un appui plus marqué au Président.

69. Le Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique a été approuvé sans réserve et adopté.

B. Conclusion

Date et lieu de la vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

70. La Conférence est convenue de tenir la vingt-huitième Conférence régionale en Tunisie, en 2014. Les dates seront arrêtées par le pays hôte et le Secrétariat de la Conférence régionale. Monsieur l'Ambassadeur de Tunisie a réitéré l'offre de la Tunisie d'accueillir la vingt-huitième session de la Conférence régionale de la FAO en 2014.
71. La Conférence a proposé le thème suivant pour la prochaine Conférence: « La jeunesse africaine et le développement agricole et rural ».

Les thèmes suivants ont également été proposés:

- a. aquaculture;
 - b. potentiel agricole, valeur ajoutée et productivité;
 - c. développement de l'élevage;
 - d. protection sociale;
 - e. régimes alimentaires autochtones;
 - f. indicateurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
 - g. questions de régimes fonciers;
72. Outre ces thèmes, un bilan des questions suivantes a été demandé:
- a. situation de l'insécurité alimentaire dans la Corne de l'Afrique et au Sahel;
 - b. partenariats public-privé;
 - c. décentralisation de la FAO;
 - d. processus et mise en œuvre du PDDAA;
73. Le Président du Comité des candidatures a félicité le Président indépendant du Conseil, dont le mandat prend fin en juin 2013.
74. La Conférence a recommandé la nomination d'un candidat africain au poste de Président indépendant du Conseil de la FAO.
75. La Conférence a approuvé par acclamation la candidature de M. Wilfred Ngirwa, ancien Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de la FAO et Président des représentants permanents africains auprès de la FAO en 2011, au poste de Président indépendant du Conseil en 2013.

Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire en Afrique

76. La Conférence a été informée que la FAO proposait la création d'un fonds d'affectation spéciale pour améliorer la sécurité alimentaire en Afrique, financé par des contributions des États Membres intéressés, en particulier les pays producteurs de pétrole. Ce fonds permettrait à la FAO de mieux utiliser son expérience et ses avantages comparatifs dans la lutte contre la faim, tout en permettant aux pays de mieux gérer leurs programmes de développement et les risques qui pèsent sur la sécurité alimentaire, la croissance économique et le développement durable.

Adoption du rapport

77. La Conférence a adopté le rapport à l'unanimité, tel que présenté par le Rapporteur. La Déclaration de solidarité et d'action et la Déclaration de Brazzaville ont également été adoptées à l'unanimité (annexe B).

Clôture de la Conférence

78. Au nom des participants, Monsieur l'Ambassadeur Crisantos Ondo Obama, Président du groupe des représentants africains de la FAO, a exprimé sa profonde gratitude au Président, au Gouvernement et au peuple de la République du Congo pour leur hospitalité ainsi qu'à la FAO pour l'efficacité avec laquelle la Conférence a été préparée et organisée.
79. Le Président du Comité financier, M. Medi Lasconi MOUNGUI, a demandé aux États Membres de continuer à honorer leurs engagements financiers envers la FAO afin que celle-ci puisse améliorer ses performances et renforcer ses capacités.
80. Dans son allocution de clôture, le Directeur général de la FAO a félicité les participants pour le niveau élevé de leur participation et les débats constructifs et les a remerciés d'avoir réaffirmé leur volonté de mettre un terme à la faim et d'instaurer la sécurité alimentaire.
81. Au nom du Président, du Gouvernement et du peuple de la République du Congo, Monsieur Rigobert Maboundou, Ministre de l'agriculture et de l'élevage, a remercié les participants pour leur participation exceptionnelle et le travail accompli. Clôture de la Conférence, il a enjoint les États Membres de contribuer à la mise en œuvre des recommandations de la Conférence.

ANNEXES

Ordre du jour

I. Questions liminaires

1. Ouverture de la Réunion des hauts fonctionnaires
2. Élection du Président et des Vice-Présidents et nomination des Rapporteurs
3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

II. Questions relatives aux politiques régionales et mondiales et questions relatives à la réglementation

4. Enjeu de la mise en œuvre du PDDAA: Renforcement de la capacité de relier efficacement les pactes et les plans d'investissement aux processus politiques et budgétaires, à des mécanismes de financement novateurs et à l'assistance
5. Partenariats public-privé à l'appui des programmes agricoles: assurer la subsistance et créer de la richesse
6. Dialogue entre parties prenantes sur le cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition

III. Questions relatives au programme et au budget

7. Activités de la FAO dans la région en 2010-2011
8. Programme de travail et budget 2012-2013 et domaines d'action prioritaires dans la région Afrique pour l'exercice biennal 2014-2015, y compris le résumé des recommandations des commissions techniques régionales de la FAO
9. Questions de décentralisation. Le renouveau de la FAO – Transition vers une approche plus dynamique en 2012

IV. Questions diverses

10. Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de la Conférence régionale pour l'Afrique
11. Projet de liste des thèmes à aborder lors de la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Afrique
12. Date et lieu de la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Afrique
13. Autres questions

MANIFESTATIONS PARALLÈLES ET CONSULTATIONS SOUS-RÉGIONALES

14. Manifestation parallèle 1: Cartographie des actions en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau des pays
15. Manifestation parallèle 2: Table ronde ministérielle sur l'action face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la corne de l'Afrique et au Sahel
16. Consultations sous-régionales - Hiérarchisation des besoins des pays et des sous-régions (pour la session plénière)
17. Examen et adoption du projet de rapport de la Conférence régionale devant être soumis à la session plénière
18. Clôture de la réunion des hauts fonctionnaires

SESSION PLÉNIÈRE

V. Cérémonie d'ouverture

19. Cérémonie d'ouverture

VI. Déclarations et débats

20. Déclaration du Directeur général
21. Déclaration du Président indépendant du Conseil
22. Déclaration du Président de la vingt-sixième Conférence régionale
23. Déclaration du Président du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale
24. Hiérarchisation des besoins des pays et des sous-régions

VII. Points à l'examen

25. Examen du rapport de la Conférence
26. Manifestation parallèle 3: Table ronde sur la mise en œuvre du PDDAA
27. Adoption du rapport de la Conférence Régionale pour l'Afrique
28. Clôture de la Conférence

Liste des documents

ARC/12/1	Ordre du jour provisoire annoté
ARC/12/2	Enjeu de la mise en œuvre du PDDAA, 2012-2013 – Renforcement de la capacité de relier les pactes et les plans d'investissement à des processus politiques et budgétaires et à des mécanismes de financement novateurs
ARC/12/3	Partenariats public-privé à l'appui des programmes agricoles: assurer la subsistance et créer de la richesse
ARC/12/4	Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition - Première version
ARC/12/5	Rapport sur les activités de la FAO dans la région en 2010-2011
ARC/12/6	Programme de travail et budget 2012-2013 et domaines d'action prioritaires dans la région Afrique pour l'exercice biennal 2014-2015
ARC/12/7	Questions de décentralisation
ARC/12/8	Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

DOCUMENTS D'INFORMATION

ARC/12/INF/1	Note d'information
ARC/12/INF/2	Calendrier provisoire
ARC/12/INF/3	Liste provisoire des documents
ARC/12/INF/4	Déclaration du Directeur général
ARC/12/INF/5	Rapport de synthèse sur les recommandations des organes régionaux de la FAO
ARC/12/INF/6	Le point sur le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
ARC/12/INF/7	Déclaration du Président de la vingt-sixième session de la Conférence régionale pour l'Afrique
ARC/12/INF/8	Le point sur l'initiative pour le développement du secteur agroalimentaire et des agro-industries en Afrique
ARC/12/INF/9	Application du modèle « Produire plus avec moins » pour une intensification durable des cultures en Afrique
ARC/12/INF/10	Groupe de travail de la FAO sur les résultats en Afrique: Gestion axée sur les résultats et initiative pilote du bureau régional pour l'Afrique (RAF)
ARC/12/INF/11	Cadre du bureau régional sur le changement climatique

ARC/12/INF/12	État d'avancement du plan d'action pour l'Afrique en vue de l'amélioration des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture durable et le développement rural
ARC/12/INF/13	Tendances mondiales et futurs défis à relever par l'Organisation:
ARC/12/INF/14	Renouveau de la FAO – Adoption d'une approche plus dynamique en 2012
ARC/12/INF/15	Comité de la sécurité alimentaire mondiale: le CSA aux Conférences régionales de la FAO en 2012 – Directives
ARC/12/INF/16	Manifestations parallèles et consultations sous-régionales
ARC/12/INF/17	Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO

DOCUMENTS DU CSA

CFS: 2011/7	Cartographie des actions en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau des pays
-------------	--

PROGRAMMES DES SÉANCES

ARC/12/OD1	Programme des séances
ARC/12/OD2	Programme des séances
ARC/12/OD3	Programme des séances
ARC/12/OD4	Programme des séances
ARC/12/OD5	Programme des séances

DOCUMENTS EN LIGNE SUR LE SITE WEB

Liste des participants et observateurs
 Déclaration liminaire de M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo
 Déclaration du Directeur général
 Déclaration du Président indépendant du Conseil
 Déclaration du Président de la vingt-sixième session de la Conférence régionale pour l'Afrique
 Déclaration du Président du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale sur les conclusions de la trente-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et l'état d'avancement de la réforme du CSA
 Table ronde sur l'action face aux défis de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la corne de l'Afrique et au Sahel
 Table ronde sur la mise en œuvre du PDDAA
 Rapports succincts sur les consultations sous-régionales - Hiérarchisation des besoins des pays et des sous-régions
 Rapport succinct sur la manifestation parallèle relative à la cartographie des actions en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau des pays
 Déclaration finale des organisations de la société civile à la vingt-septième Conférence régionale pour l'Afrique
 Déclaration de solidarité et d'action
 Déclaration de Brazzaville